

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN BOUTIQUE EN FRANCE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes réalisées en France dans les boutiques physiques à l'enseigne FRED exploitées par la société FRED Paris, société anonyme au capital de 15 513 375,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 582 088 159, dont le siège social se situe au 29, rue des Pyramides, 75001 Paris.

1/ Les ventes sont faites au détail pour un usage strictement personnel, les produits vendus ne peuvent en aucun cas être revendus à l'état neuf dans les circuits commerciaux de première main, en violation du réseau de distribution sélective de FRED. Conformément aux dispositions de l'article L. 121-11 du Code de la consommation, FRED se réserve le droit de refuser toute vente en cas de motif légitime.

2/ Les ventes sont faites au comptant. Il est expressément convenu que les produits vendus demeurent la propriété de FRED jusqu'au paiement intégral des factures, la présente clause de propriété étant conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et, à ce titre, aux dispositions de l'ordonnance n°2006-346 du 23 mars 2006 « relative aux sûretés ». Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'une traite, d'un chèque bancaire ou postal ou de tout titre créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par FRED.

À l'expiration d'un délai de deux (2) ans courant à compter du commencement de payer, le paiement intégral du prix ne pourra plus intervenir et la vente ne pourra plus être réalisée.

Tous acomptes antérieurement payés resteront acquis, dans leur totalité, à FRED à titre de clause pénale, si nonobstant une mise en demeure de procéder au paiement intégral du prix, l'acquéreur ne s'est pas exécuté de son obligation essentielle, dans les délais fixés.

Toutefois, si FRED renonce à la vente, alors celle-ci s'engage à rembourser l'acompte perçu majoré des intérêts au taux légal.

3/ Les produits achetés dans les boutiques FRED exploitées par la société FRED Paris, en France (les « Boutiques FRED en France »), peuvent être, au choix du client :

- Echangés pour le même produit dans une autre taille ou couleur, ou pour un autre produit FRED disponible dans la boutique FRED où l'achat initial a été effectué. Si l'autre produit FRED est plus cher, le client devra payer la différence de prix pour que l'échange soit effectué. Si l'autre produit FRED est moins cher, le client recevra un avoir du montant correspondant à la différence entre le prix du produit initial et le prix du produit obtenu après échange. Pour les conditions d'utilisation de l'avoir, voir ci-dessous.

- Faire l'objet d'un avoir correspondant au montant du prix d'achat du produit par le client.

En cas d'avoir, celui-ci aura une durée de validité d'un (1) an à compter de son émission, et ne pourra être utilisé que dans la Boutique FRED en France dans laquelle il aura été émis, sur présentation de l'avoir original.

Pour bénéficier de cette garantie commerciale, le client devra retourner les produits FRED concernés dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la date d'achat en Boutique FRED en France:

- directement en Boutique FRED en France où l'achat a été effectué, dont les coordonnées peuvent être retrouvées sur le site internet FRED dans la rubrique « Nos Boutiques »; et
- accompagnés de la facture originale du produit, remise au client lors de l'achat.

FRED procédera dans la boutique FRED concernée à l'examen du produit pour vérifier que celui-ci est en parfait état et n'a pas été porté.

Le client ne peut en aucun cas prétendre au remboursement du prix des produits repris.

Le client ne pourra pas bénéficier de la garantie commerciale en cas d'achat en Boutique FRED en France dans les cas suivants :

- Dans le cas de commandes spéciales fabriquées selon les spécificités du client et/ou personnalisées ; ou
- Dans le cas de produit ayant fait l'objet d'une personnalisation par quelque procédé que ce soit (gravure, etc.) ; ou
- Dans le cas où le produit retourné en boutique est endommagé, a été porté.

4/ Les produits FRED bénéficient également des conditions de garantie indiquées dans la rubrique « Garanties » du site Fred.com.

Les garanties commerciales offertes par FRED s'appliquent sans préjudice du droit pour le client de bénéficier des garanties légales dont il dispose en tant que consommateur, notamment telles que décrites dans l'encadré ci-après pour le consommateur français.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

5/ Protocole Kimberley : FRED garantit, en se basant sur sa connaissance et/ou sur des garanties écrites apportées par ses fournisseurs, que les diamants insérés dans les Produits ont été achetés via des sources légitimes et légales non impliquées dans le financement de conflits armés et en conformité avec les résolutions des Nations Unies.

6/ FRED sélectionne les pierres destinées à être serties sur ses créations selon des critères d'exigence stricts. L'utilisation de certaines pierres traitées comme le diamant noir, la topaze, la topaze swiss blue, la topaze bleu London et la turquoise, répond à un souhait esthétique, à une recherche d'intensité de teinte exceptionnelle. Afin d'en savoir plus sur les différents types de pierre, les traitements appliqués, leurs effets et les précautions d'entretien qui en découlent, vous pouvez consulter la rubrique « Tout sur les Pierres » accessible en ligne sur https://www.fred.com/Pierre?lang=fr_FR.

7/ Les clients ne peuvent à aucun moment utiliser tout ou partie du nom FRED et/ou des marques enregistrées et/ou des modèles de joaillerie ou horlogerie FRED dans un but commercial, publicitaire, promotionnel ou autre. Tout fait de contrefaçon et toute complicité seront poursuivis devant les tribunaux.

8/ FRED traite les données à caractères personnel de ses clients conformément à la politique Données personnelles accessible sur son site à l'adresse https://www.fred.com/fr_FR/donnees-personnelles/. Pour en savoir plus sur les pratiques de FRED en la matière, vous êtes invités à contacter le délégué à la protection des données de FRED par e-mail à l'adresse suivante : privacy@fred.fr.

9/ Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies et soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Dans le cadre d'un différend survenant à l'occasion de l'achat d'un produit FRED, et à la suite d'une réclamation écrite préalable du client auprès du service client datant de moins d'un (1) an et restée infructueuse, le client peut s'il le souhaite recourir à un mode alternatif de règlement des différends, et notamment à une procédure de médiation en contactant le médiateur suivant : CMAP- 39, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris (France), www.cmap.fr, et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr> qui tentera/tenteront, en

toute indépendance et impartialité, de parvenir à une résolution amiable du différend. Le client est libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation, et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut de solution amiable ou de recours à la médiation, tous les litiges auxquelles les Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents conformément aux règles de droit commun.